

# COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de BRIE-ET-ANGONNES DU 25 FEVRIER 2014

**Réf. : PD.**

Conformément aux dispositions des articles L52.11 et L2121.7 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la commune de Brié-et-Angonnes, dûment convoqué, s'est réuni en assemblée ordinaire en mairie, le **25 février 2014**, sous la présidence de Robert MEYER, Maire. Date de convocation des conseillers municipaux et affichage à la porte de la mairie : 17 février 2014.

**Présents** : Robert MEYER, Bernard CHARVET, Nicole BOULEBSOL, Sylviane BIZET, Nicolas GROJEANNE, Madeleine BONZI, Daniel CHAZAL, Xavier VIGOUROUX, Amable GARCIA, Dominique JAIL, Jean-François EXCOUSSEAU, David AUBENAS, Géraldine MONTESINOS.

**Excusés** : Céline ASTIER, Philippe MOURRAT, René SESTIER, Jean-Marie ROUSSET.

**Procuration** : René SESTIER a donné procuration à Dominique JAIL.

**Secrétaire** : Amable GARCIA.

**En préambule** de ce dernier Conseil municipal de la mandature, le Maire Robert Meyer remercie les élus pour leur participation active à la gestion de la commune, en contribuant ainsi à la réalisation du programme électoral proposé aux Briataux en mars 2008. Sur les 6 années écoulées, se sont tenues 50 réunions du Conseil municipal avec un total de 558 délibérations, une centaine de réunions du Bureau (Maire, Adjoints) et autant de réunions des commissions (urbanisme, finances, travaux,...). Le Maire a également rappelé que tout cela s'était fait dans un esprit de concertation, d'information et de décisions partagées dans une véritable cohésion d'équipe.

Dans la mandature précédente, la Municipalité a œuvré pour redresser la situation financière avec une gestion rigoureuse des dépenses et une adaptation des ressources fiscales aux besoins communaux.

Sous le mandant 2008 à 2014, la situation financière a été consolidée et a permis de lancer des chantiers importants pour assurer le développement de Brié-et-Angonnes (construction d'un nouveau groupe scolaire, extension du réseau d'eaux usées, amélioration de l'alimentation en eau potable, renforcement de la sécurité routière,...) sans compromettre l'état des finances comme le confirme le compte administratif de l'exercice 2012.

## ➤ Approbation du compte-rendu de la séance du 17/12/2014.

➤ Récapitulatif des délégations consenties au Maire au cours du 4ème trimestre 2013. Le Maire donne lecture de l'utilisation des délégations, confiées par l'assemblée municipale par délibération du 14/03/2008, au cours du 4ème trimestre 2013.

### Liste des marchés publics – 4ème trimestre 2013

Date	Type	Entreprise	Objet	Montant TTC
09/10/2013	Marché de travaux	SARL ROLANDO et Fils	Travaux de défense incendie dans le secteur du Haut Brié	60 323,37 €

### Liste des contrats – 4ème trimestre 2013

Date	Type	Entreprise	Objet	Montant TTC
30/10/2013	Contrat de maintenance	D-Fibrillateur	Renouvellement du contrat d'entretien des 3 défibrillateurs	326,00 €

### Liste des concessions funéraires délivrées aux cimetières - 4ème trimestre 2013

Date	Nom	Durée/ans	Type de concession	Montant TTC
17/10/2013	GERMAIN Jacques	20 ans	Prolongation concession en pleine terre 30 ans (22/07/2013)	190,00 €

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Présentation du compte de gestion 2013 du Receveur municipal.** Le compte de gestion dressé par le Receveur municipal Nathalie CALPENA est soumis pour avis aux élus, conformément à l'article L 2121-31 du Code général des collectivités territoriales. Le compte de gestion est établi par le receveur municipal par budget voté (budget principal et budgets annexes) et retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. L'assemblée délibérante constate ainsi la stricte concordance des deux documents.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Vote du compte administratif des budgets de la commune et annexes pour l'année 2013.** Le Maire présente les comptes de l'année écoulée et rend compte des opérations budgétaires qu'il a exécutées. Le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité et permet de rapprocher les prévisions inscrites au budget des réalisations effectives. Il correspond au compte de gestion, établi parallèlement par le Receveur municipal, et, précédemment voté. Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Bernard CHARVET, Maire Adjoint, et, après avoir délibéré sur les comptes administratifs de l'exercice de 2013, considère que le Maire Robert Meyer a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2013 les finances du budget principal de la commune et des services eau et assainissement. L'assemblée municipale approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen et les résultats tels que présentés ci-dessous.

**Résultats budgétaires de l'exercice – Budget Commune**

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
<b>Recettes</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 529 580,97 €	1 797 284,00 €	3 326 864,97 €
Titres de recettes émis (b)	1 108 298,40 €	1 986 220,30 €	3 094 518,70 €
Réductions de titres (c)		1 120,00 €	1 120,00 €
Recette nettes (d = b – c)	1 108 298,40 €	1 985 100,30 €	3 093 398,70 €
<b>Dépenses</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 529 580,97 €	1 797 284,00 €	3 326 864,97 €
Mandats émis (f)	694 876,91 €	1 329 566,44 €	2 024 443,35 €
Annulations de mandats (g)	2 638,62 €	972,98 €	3 611,60 €
Dépenses nettes (h = f – g)	692 238,29 €	1 328 593,46 €	2 020 831,75 €
<b>Résultat de l'exercice</b>			
(d – h) Excédent	416 060,11 €	656 506,84 €	1 072 566,95 €
(h – d) Déficit			

Fonctionnement D 1 328 593,46 €	- FR 1 985 100,30 €	656 506,84 €
	Résultat reporté (2012)	
	Résultat 2013 à affecter	656 506,84 €
Investissement D 692 238,29 €	- IR 1 108 298,40 €	416 060,11 €
	Résultat reporté (2012)	-406 741,66 €
	Résultat 2013 à affecter	9 318,45 €
	Restes à réaliser d'investissement 2013	-64 208,28 €
	Résultat investissement 2013 reporté	9 318,45 €
	Résultat fonctionnement 2013 affecté	656 506,84 €
	Total	601 617,01 €

### Résultats budgétaires de l'exercice – Budget Eau et Assainissement

	Section d'investissement	Section de Fonctionnement	Total des sections
	589 431,07 €	658 527,69 €	1 247 958,76 €
	226 440,65 €	491 908,19 €	718 348,84 €
	0,00 €	-7 507,54 €	-7 507,54 €
	226 440,65 €	484 400,65 €	710 841,30 €
	589 431,07 €	658 527,69 €	1 247 958,76 €
	333 605,71 €	329 658,07 €	663 263,78 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	333 605,71 €	329 658,07 €	663 263,78 €
		154 742,58 €	154 742,58 €
	-107 165,06 €		-107 165,06 €

Fonctionnement	Résultat 2013	154 742,58 €
	Résultat reporté (2012)	215 754,12 €
	Résultat 2013 à affecter	370 496,70 €
Investissement	Résultat 2013	-107 165,06 €
	Résultat reporté (2012)	65 563,44 €
	TRANSFERT SIBHA MANSARDES	22 737,98 €
	Résultat 2013 à affecter	-18 863,64 €
	Reste à réaliser d'investissement 2013	-158 525,50 €
	Résultat d'investissement 2013 reporté	-18 863,64 €
	Total	-177 389,14 €

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Affectation des résultats de l'exercice 2014.** Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide l'affectation des résultats de la façon suivante :

#### 1°) Budget communal :

➤ Le résultat cumulé de 2013 de 656.506,84 euros, provenant de la section de fonctionnement, est affecté à hauteur de 78.885,83 à la section d'investissement, afin de couvrir le besoin des investissements engagés de 2013, et, à hauteur de 577.621,01 euros en report en fonctionnement.

➤ Le résultat de l'exercice de la section d'investissement de 9.318,45 euros est reporté en section d'investissement.

#### 2°) Budget eau et assainissement :

➤ Le résultat cumulé de fonctionnement de 370.496,70 euros est affecté à hauteur de 177.389,14 euros à la section d'investissement, pour couvrir le besoin des investissements engagés de 2013, et, à hauteur de 193.107,56 euros reportés en section de fonctionnement.

➤ Le résultat de l'exercice négatif de la section d'investissement de 18.863,64 euros est reporté en section d'investissement.

Le Maire, Robert Meyer, étant sorti de la salle, n'a pas pris part au vote. L'assemblée municipale donne quitus au Maire de sa bonne gestion comptable et financière de la collectivité.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Présentation et vote des budgets primitifs 2014.** Chaque année le Conseil municipal vote le budget prévisionnel de la commune et fixe les taux des contributions directes. Il prévoit ainsi pour l'année l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires à la mise en œuvre de son action. Le Maire adjoint Bernard Charvet rappelle que le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de la collectivité. Sont présentés le budget principal de la commune, les budgets annexes des services publics d'eau potable et d'assainissement, ainsi que l'évolution des chiffres prévisionnels par rapport aux réalisations des années précédentes.

### **1°) Budget communal.**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 2.396.571,01 euros pour la section de fonctionnement, comprenant le virement à l'investissement de 860.000 euros, et, à la somme de 1.142.000,28 euros pour la section d'investissement.

En ce qui concerne la section de fonctionnement les charges et les recettes s'inscrivent en hausse à raison de 8%. La collectivité devra faire face à la baisse programmée des dotations aux collectivités provenant de l'État. En tenant compte de la modification de la fiscalité prévue en 2014, les recettes prévisionnelles devraient augmenter de 5%, ce qui contribuerait à maintenir un résultat excédentaire, destiné à alimenter la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Au niveau des dépenses du personnel, les effectifs sont limités à 17 agents, ce qui représente une valeur de 15,5 agents à temps plein.

Le Maire adjoint apporte des précisions sur les chiffres présentés et le financement des travaux prévus en 2014. Compte tenu des engagements de 2013 reportés et des travaux envisagés au cours de l'exercice, le budget 2014 reste conséquent et porte essentiellement sur les travaux sécuritaires et la viabilité de la voirie communale. Les investissements envisagés seront autofinancés, permettant à la commune de préserver sa capacité d'endettement.

Dans le cadre des décisions budgétaires, le Conseil municipal a également voté une enveloppe de subventions de 20.000 euros, destinée au financement des activités des associations. La date limite de réception des demandes ayant été fixée au 01/04/2014, la commission animation établira au cours du second trimestre la répartition des aides, en tenant compte de la participation des associations sous une forme ou une autre à la mise en application de la réforme scolaire.

### **2°) Budget eau et assainissement.**

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 710.207,56 euros pour la section de fonctionnement et à la somme de 625.989,14 euros pour la section d'investissement.

Grâce à la capacité d'autofinancement et de l'excédent reporté (193.107,56 euros) de la section d'investissement, la collectivité pourra réaliser en 2014 des travaux de renforcement de la défense incendie et le remplacement de conduites en plomb, sans recourir à l'emprunt.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement portera sur 300.000 euros.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Vote des taux d'imposition 2014.** Parallèlement au vote du budget primitif 2014 du budget principal, le Conseil municipal examine l'évolution des bases et des taux d'imposition à partir des chiffres notifiés de 2013. A l'étape de l'élaboration du budget, l'état de notification des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et des allocations compensatrices n'était pas publié par l'administration. Au cours de la séance, les élus ont pris la résolution de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2014 alors que les bases d'imposition subiront néanmoins une

revalorisation prévisionnelle de 1,8% imposée par l'État. Cette hausse ne représentera qu'une augmentation estimée à 19.000 euros.

Les taux sont ainsi maintenus à 7,24% pour la taxe d'habitation, 19,02% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 34,04% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Demande de financement auprès du Conseil Général de l'Isère pour les actions de valorisation de l'Espace Naturel Sensible de l'étang des Longs / année 2014.** Par délibération en date du 03/07/2012, l'assemblée municipale a approuvé le programme d'actions en investissement et en fonctionnement pluriannuel de l'espace naturel sensible des Longs, intégré depuis le 12 décembre 2000 dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles du Département. Les travaux de 2014, liés notamment à l'inventaire des espèces patrimoniales et la mise en place de transects de suivi de la végétation, s'élevant à 3.500,00€, devraient débuter au cours du premier semestre. Dans le cadre de ce programme, la collectivité sollicite une aide financière du Conseil Général de l'Isère de l'ordre de 2.625 €.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Approbation de la modification simplifiée n° 2 du POS.** Le Maire rappelle que par délibération du 17/12/2013, le Conseil a approuvé le déroulement de la procédure de la modification simplifiée n° 2, qui se caractérise par l'absence d'organisation d'une enquête publique, la phase de consultation de la population étant remplacée par « un porté à la connaissance du public ». Cet avis a été publié le 06/01/2014 dans le Dauphiné Libéré et affiché en mairie. Le dossier de présentation de la modification a été mis à la disposition du public pour une durée d'un mois, du 13/01 au 14/02. Un registre a été ouvert en mairie sur lequel aucune observation n'a été portée. L'assemblée approuve la modification simplifiée.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Acquisition d'un terrain dans le secteur de Brié-Bas.** Par courriers en date des 18/02/2013 et 22/04/2013, la collectivité a proposé à l'agence immobilière PLURIMMO, suite à sa demande, le rachat de deux terrains sur le secteur de Brié-Bas référencés au cadastre n° AN 149 de 2.457 m<sup>2</sup> et n° AN 148 de 2.452 m<sup>2</sup>, soit un total de superficie de 4.909 m<sup>2</sup>. Ces terrains sont classés actuellement au POS en NAb (zone de future urbanisation insuffisamment équipée) et font partie d'un ensemble de surfaces à classement identique. Leur constructibilité relève d'une révision du POS et d'une extension préalable des réseaux, notamment de celui de l'assainissement collectif. Une telle orientation n'est pas envisagé dans le cadre actuel du POS ni dans celui du PLU en cours d'élaboration. En conséquence, les conditions financières de vente avoisinent celles liées aux terres agricoles (5.000 €). Dans le cadre de la politique communale foncière et agricole mise en place depuis 2008, le Conseil décide de se porter acquéreur des parcelles.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Brûlage des végétaux.** L'arrêté préfectoral du 15/12/2008 portant réglementation du brûlage des déchets végétaux est abrogé par un nouvel arrêté daté du 18/11/2013. Les déchets verts doivent désormais être laissés en décomposition naturelle, compostés sur place, broyés ou emmenés à la déchetterie, et non plus brûlés quelle que soit la commune concernée. L'interdiction est permanente et porte sur l'ensemble de l'année. Les agriculteurs et les forestiers dans le cadre de leur activité professionnelle, ainsi que celles qui sont réalisées au titre de l'obligation légale de débroussaillage prescrites par le Code Forestier ne relèvent pas de cette interdiction. Par délibération du 21/04/2009, l'assemblée municipale avait établi le brûlage des

végétaux sous certaines conditions. Compte tenu du positionnement de la Préfecture, le Maire propose l'abrogation de fait de la susdite délibération.

La question est mise au vote. Le résultat est le suivant : 8 voix contre (celles de JF Excousseau, S.Bizet, R.Sestier, D.Jail, D.Chazal, M.Bonzi, G.Montésinos, D.Aubenas) et 6 voix pour (X.Vigouroux, B.Charvet, N.Grojeanne, A.Garcia, N.Boulebsol, R.Meyer). La majorité des voix des élus exprimés indiquant le maintien de la délibération, elle n'est pas abrogée bien que non applicable.

Le Maire précise à ce propos que l'acte préfectoral est exécutoire et a une valeur supérieure à la décision municipale. Le Préfet pourrait déférer la collectivité devant le Tribunal et demander l'annulation de la délibération prise.

Vote: défavorable à la majorité

➤ **Régularisation de l'accès au cimetière des Broux par acte notarié.** L'accès secondaire du cimetière des Broux a été créé en 1973, lors de l'extension du nouveau cimetière, sur la propriété de la famille de Monsieur Gérard Pellerin, sans avoir été régularisé. Les formalités administratives préalables à la régularisation notariale étant effectuées, le Maire propose de fixer le prix d'achat du tènement foncier à 95,00 euros et de confier l'établissement de l'acte notarié à Maître Delphine Ferrieux Peyrin-Biroullet, notaire à Vizille.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Rétrocession d'une concession funéraire au cimetière des Broux.** Monsieur et Madame Claude Racinet propose de rétrocéder gratuitement à la collectivité la concession n°51, libre de tout corps mais néanmoins garnie d'un caveau de deux places de type monobloc qu'ils souhaitent vendre au prix d'achat à un particulier. Monsieur et Madame Samoian ont fait part de leur souhait de se porter acquéreurs de la concession et du caveau. Pour la bonne règle, le Maire propose à l'assemblée municipale de valider cette rétrocession.

Vote: favorable à l'unanimité

➤ **Chemin de croix de l'église saint Pierre de Brié.** Le chemin de croix en plâtre de l'église Saint Pierre de Brié, réalisé au 19ème siècle, a été déposé il y a une quinzaine d'années. Il est aujourd'hui entreposé derrière la maître autel. La municipalité précédente avait envisagé de le faire restaurer et de le remettre en place. La restauratrice Florence Lelong a estimé en 2007 le coût de sa restauration à 31.096 euros TTC. Malgré tout l'intérêt que nous portons à la sauvegarde du patrimoine communal, et à la valeur artistique de cet ensemble, il a été décidé de ne pas donner suite à ces travaux et de relayer les quatorze stations dans un endroit sec, en attendant que de généreux donateurs veuillent bien participer au chantier de restauration. En 2014, le chanoine Jean-Paul Trézières, chapelain de la collégiale saint-André de Grenoble, nous a fait part de son intérêt de récupérer ces objets religieux afin de les utiliser dans l'exercice du culte catholique. En liaison avec le curé Jean-Baptiste Vian, prêtre modérateur de la paroisse saint Jean de La Croix, le Maire propose de les remettre à titre gracieux au curé de saint-André, à charge pour lui de les faire restaurer et de les exposer dans une église. Il conviendra également de procéder aux écritures budgétaires afin de sortir les objets de l'inventaire communal. Le point inscrit à l'ordre du jour est mis au vote. Le conseiller municipal N.Grojeanne s'étant abstenu, la délibération est prise à la majorité.

Vote: favorable à la majorité

Le présent compte rendu est affiché à la porte de la mairie le 07/03/2014.



Le Maire, Robert MEYER.